

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL135

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 8

Après le mot :

« circonscription »,

rédigé ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 5 :

« , au titre de chaque tour de scrutin, un débat entre les candidats tête de liste, ou leur représentant, diffusé au cours de la semaine au terme de laquelle se tient le tour de scrutin correspondant. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.